

DIRECTION DE LA VIE INSTITUTIONNELLE
Service des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 9 MARS 2015

DÉLIBÉRATIONS EXÉCUTOIRES

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

N'ont pas pris part au vote :

N° 3665 CCAS : Mme Virginie COEZ, Mme Marie DEPAQUY, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Franck NOEL, M. Mario ROSSI, Mme Marie-Thérèse SIMONET / N° 352 COMAL PACT 51 : Mme Fatima EL HAOUSSINE / N° 1259 Association des Maisons de Quartier de Reims : M. Mario ROSSI, Mme Saida BERTHELOT, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Tarik MAZOUJ, M. Arnaud ROBINET / N° 1340 Les Restaurants du Coeur : M. Mario ROSSI / N° 677 Union locale des centres de soins infirmiers de Reims et de son agglomération : Mme Aline POUDRAS, Mme Saida BERTHELOT, M. Franck NOEL, Mme Elizabeth VASSEUR / N° 1234 Société Protrice de l'Enfance : Mme Kim DUNTZE, M. Cédric LATTUADA, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Marie-Thérèse SIMONET / N° 863 Mission Locale : M. Raphael BLANCHARD, Mme Marie DEPAQUY, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Véronique MARCHET, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Valérie PRILLIEUX / N° 326 Comité de jumelage Reims-Florence : M. Benjamin DEVELEY

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-2 et L 2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001,

Vu les conventions annuelles et pluriannuelles existant entre la Ville et les différentes associations,

Vu les crédits inscrits au budget 2015,

Vu les demandes de subventions présentées par les associations,

Considérant que les subventions des associations conventionnées doivent faire l'objet d'un vote spécifique,

Considérant l'intérêt local des actions financées par les subventions et qu'il convient de répondre aux demandes des associations afin d'assurer la continuité des activités offertes aux habitants,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer les subventions permettant d'assurer le fonctionnement et les actions des associations, personnes morales assimilées et autres établissements publics ci-après désignés et selon les modalités figurant notamment dans les conventions et avenants,

de rapporter les subventions suivantes :

800 € attribués par sa délibération N°CM 2014-190 du 29/09/2014 à Reims Enduro Model Car pour l'action/projet « participation aux championnats du monde en septembre 2014 », le participant ayant été dans l'impossibilité de s'y rendre pour raisons professionnelles,

400 € attribués par sa délibération N°CM 2015-1 du 26/01/2015 à Corpo-AES pour l'action/projet « Voyage à Strasbourg : visite des institutions européennes », faute de participants en nombre suffisant.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget Principal.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35263-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

N'ont pas pris part au vote :

Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Pascal LABELLE, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Jean-Marc ROZE

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 54

Contre : 0 Abstention : 0

**OPH REIMS HABITAT
RÉHABILITATION THERMIQUE DE 66 LOGEMENTS
49 RUE DU MONT D'ARÈNE
GARANTIE D'EMPRUNT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu les contrats de Prêt n°9 670 et 14 787 en annexe signés entre l'OPH Reims habitat ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Considérant la demande par laquelle l'OPH Reims habitat sollicite la garantie de la ville pour un emprunt d'un montant total de 788 051 euros constitué d'une ligne de prêts PAM de 315 000 euros et d'une ligne de prêts Eco Prêt de 473 051 euros souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destinés à financer la réhabilitation thermique de 66 logements sociaux situés 49 rue du Mont d'Arène à Reims,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de deux prêts d'un montant total de 788 051 euros souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêt n° 9 670 et 14 787 constitués d'une ligne de prêt PAM de 315 000 euros et d'une ligne de prêt Eco-Prêt de 473 051 euros. Lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'Emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville de Reims.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en
Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35364-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

N'ont pas pris part au vote :

Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Pascal LABELLE, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Jean-Marc ROZE

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 54

Contre : 0 Abstention : 0

**OPH REIMS HABITAT
ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 3 MAISONS EN PLAI
RUES DE METZ ET DU CHALET
GARANTIE D'EMPRUNT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt n°14790, en annexe, signé entre l'OPH Reims habitat, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

Considérant la demande par laquelle l'OPH Reims habitat sollicite la garantie de la ville pour un emprunt d'un montant total de 494 482 euros constitué de 2 lignes de prêts PLAI, PLAI Foncier souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer l'acquisition-amélioration de 3 logements PLAI, situés 22 rue de Metz et 74 rue du Chalet à Reims,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 494 482 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 14790 constitué de 2 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'Emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville de Reims.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en
Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-34507-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

**SA HLM HABITAT DE CHAMPAGNE
ACQUISITION EN VEFA DE 20 LOGEMENTS
REMA'VERT - ZAC DAUPHINOT -
GARANTIE D'EMPRUNT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt n°13561 signé entre la SA HLM Habitat de Champagne ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Considérant la demande par laquelle la SA HLM Habitat de Champagne sollicite la garantie de la Ville pour un emprunt d'un montant total de 2 930 000 euros constitué de 3 lignes de prêts PLAI, PLUS, PLS, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 20 logements (8 PLUS, 2 PLAI et 10 PLS) situés ZAC Dauphinot, site REMA'VERT.

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 930 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 13561 constitué de 3 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en
Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-34500-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

**SA HLM HABITAT DE CHAMPAGNE
ACQUISITION EN VEFA DE 10 LOGEMENTS
2 RUE MARCEL THIL À REIMS
GARANTIE D'EMPRUNT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt n°13559, en annexe, signé entre la SA HLM Habitat de Champagne ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Considérant la demande par laquelle la SA HLM Habitat de Champagne sollicite la garantie de la ville pour un emprunt d'un montant total de 1 730 000 euros constitué d'une ligne de prêt PLS, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 10 logements individuels PLS situés rue Marcel Thil,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 730 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 13559 constitué d'une Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'Emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville de Reims.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en
Préfecture le 11 mars 2015.
Identifiant : 051-215104217-20150309-34498-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

**SA HLM L'EFFORT RÉMOIS
CONSTRUCTION DE 47 LOGEMENTS
ZAC DAUPHINOT
SITE REMA'VERT
GARANTIE D'EMPRUNT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt n°9128, en annexe, signé entre l'Effort Rémois ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Considérant la demande par laquelle la SA HLM L'Effort Rémois sollicite la garantie de la Ville pour un emprunt d'un montant total de 7 450 167 euros constitué de 7 lignes de prêts PLAI, PLAI foncier, PLUS, PLUS foncier, PLS, PLS Foncier et PLS complémentaire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer la construction de 47 logements (20 PLUS, 10 PLAI et 17 PLS) situés ZAC Dauphinot, site REMA'VERT,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 7 450 167 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 9128 constitué de 7 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en
Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-29077-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

**SA HLM L'EFFORT RÉMOIS
CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS
90 RUE PONSARDIN
GARANTIE D'EMPRUNT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu les contrats de Prêt n° 9 120 et 9 121 signés entre l'Effort Rémois ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Considérant la demande par laquelle la SA HLM L'Effort Rémois sollicite la garantie de la ville pour un emprunt d'un montant total de 1 473 244 euros constitué de 4 lignes de prêts PLUS et PLAI souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer la construction de 14 logements (7 PLUS et 7 PLAI), situés 90 rue Ponsardin à Reims,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 473 244 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêt n° 9 120 et 9 121 constitués de 4 lignes de Prêt.

Lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'Emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville de Reims.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en
Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-29082-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

**SA HLM L'EFFORT RÉMOIS
CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS
90 RUE PONSARDIN
GARANTIE D'EMPRUNT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Considérant la demande par laquelle la SA HLM L'Effort Rémois sollicite la garantie de la ville pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 752 629 euros souscrit auprès du Crédit Agricole du Nord Est, destiné à financer la construction de 7 logements PLS, situés 90 rue Ponsardin à Reims,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 752 629 euros souscrit par la SA HLM L'Effort Rémois auprès du Crédit Agricole du Nord Est, selon les caractéristiques suivantes :

Prêt PLS : 573 265 €

- montant du prêt : 573 265 €
- durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois
- durée de la période d'amortissement : 40 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- index : Livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 111pdb
- révisabilité des taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A.

Prêt PLS foncier : 179 364 €

- montant du prêt : 179 364 €
- durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois
- durée de la période d'amortissement : 50 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- index : Livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 111pdb
- révisabilité des taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A.

Les taux d'intérêt indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 et 50 ans, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM L'Effort Rémois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole du Nord Est, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SA HLM L'Effort Rémois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

d'autoriser Monsieur le Maire :

- à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole du Nord Est et la SA HLM L'Effort Rémois.
- à signer avec le représentant accrédité de la SA HLM L'Effort Rémois une convention sauvegardant les intérêts de la Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en
Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-29087-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

**SA HLM LE FOYER RÉMOIS
ACQUISITION EN VEFA DE 23 LOGEMENTS
RUE JULES GUICHARD - LES SCÈNES SAINT THOMAS -
GARANTIE D'EMPRUNT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt n° 6283, signé entre la SA HLM Le Foyer Rémois ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Considérant la demande par laquelle la SA HLM Le Foyer Rémois sollicite la garantie de la Ville pour un emprunt d'un montant total de 1 632 000 euros composé de deux lignes de prêts PLAI et PLAI Foncier, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 23 logements, situés rue Jules Guichard à Reims – « les Scènes Saint Thomas» ,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 632 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 6283 constitué de deux lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en
Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-28182-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

**SA HLM LE FOYER RÉMOIS
CONSTRUCTION DE 38 LOGEMENTS
10 À 20 RUE MAURICE RAVEL
GARANTIE D'EMPRUNT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt n° 6847, signé entre la SA HLM Le Foyer Rémois ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Vu la demande de la SA HLM Le Foyer Rémois qui sollicite la garantie de la ville pour un emprunt d'un montant total de 4 029 000 euros, composé de quatre lignes de prêts PLAI, PLAI Foncier, PLUS et PLUS Foncier, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer la construction de 38 logements (30 PLUS et 8 PLAI), situés rue Maurice Ravel (n°10 à 20),

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 029 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 6847 constitué de quatre lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en
Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-28207-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

**SA HLM LE FOYER RÉMOIS
CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS
RUE SAINT THIERRY
GARANTIE D'EMPRUNT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt n° 8420, signé entre la SA HLM Le Foyer Rémois ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Vu la demande de la SA HLM Le Foyer Rémois qui sollicite la garantie de la Ville pour un emprunt d'un montant total de 1 005 000 euros, composé de trois lignes de prêts PLS, PLS foncier et PLS complémentaire, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer la construction de 7 logements, situés rue Saint Thierry,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 005 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 8420 constitué de trois lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en
Préfecture le 11 mars 2015.
Identifiant : 051-215104217-20150309-28212-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

**ASSOCIATION LE MANÈGE DE REIMS
REPRÉSENTATION
MODIFICATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n° CM 2014-88 portant désignation des représentants dans les organismes extérieurs,

Considérant qu'il convient de remplacer Madame Catherine Coutant au sein de l'Association le Manège de Reims,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de renoncer au scrutin secret pour la désignation de ce membre,

de désigner Monsieur Didier Houdelet en lieu et place de Madame Catherine Coutant au sein du Conseil d'Administration de l'Association le Manège de Reims.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35256-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)
COMITÉ CONSULTATIF D'USAGERS (CCU)
COMPTE RENDU 2014**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu ses délibérations n°s CM 2014-151 du 7 juillet 2014 et CM 2014-193 du 29 septembre 2014, portant création, composition et adoption du règlement intérieur de la CCSPL, érigeant notamment cette commission pour partie de ses travaux, à savoir l'examen des rapports d'activité annuels, en Comité Consultatif d'Usagers, réunissant concomitamment les CCSPL de la Ville et de Reims Métropole, et instaurant les débats publics,

Considérant qu'il doit être présenté, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par la CCSPL au cours de l'année précédente,

Considérant que la CCSPL de la Ville s'est réunie en 2014 à 4 reprises, en Comité Consultatif d'Usagers, et qu'il convient de rendre compte au Conseil municipal de ses travaux,

Considérant la demande de modification de ses représentants, formulée par une association,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, citoyenneté du lundi 16 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte de la communication au Conseil municipal, des travaux 2014 de la CCSPL lors de ses différentes séances, portés aux procès verbaux ci-annexés.

4 CCSPL, réunies en Comité Consultatif d'Usagers, concomitamment avec celle de Reims Métropole, pour l'examen des rapports 2013 des délégataires et des services gérés en régie, se sont tenues, à savoir :

Dates et lieux	Temps de débat et d'échanges	Nombre d'observations ou de demandes de compléments	Propositions d'amélioration nombre de réponse des services ou formulation d'avis
7/10/2014 Hôtel de Ville	2 h 35	27	-
5/11/2014 Hôtel de Ville	1 h 30	14	-
26/11/2014 Hôtel de Ville	1 h 45	32	2 réponses à 2 questions (REMS)
16/12/2014 Hôtel de Ville	2 h 45	38	
TOTAUX	8 h 45	111	2 réponses à 2 questions

Pour mémoire, en 2013 :

Date	Temps de débat et d'échanges	Nombre d'observations ou de demandes de compléments	Propositions d'amélioration nombre de réponse des services ou formulation d'avis
2013	9h00	98	1 proposition et 1 réponse

de modifier la composition du collège des associations, comme suit :

Association	Membre supplémentaire	Pour mémoire, membre désigné préalablement
Automobile Club de Champagne	M. Pierre BRUNEAU	M. Alain JARLAUD

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35338-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

N'ont pas pris part au vote :

M. Frédéric BARDOUX, Mme Touria DOUAH, M. Jean-Marc ROZE

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 55

Contre : 0 Abstention : 0

**CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE REIMS
BUDGET PRIMITIF 2015
CONVENTION DE FINANCEMENT
AVENANT 1**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code monétaire et financier, et notamment, son article L. 514-2, qui dispose que le budget annuel de la Caisse, après son adoption, est transmis, pour information au Conseil municipal,

Vu la délibération du 24 novembre 2014 du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Reims adoptant le Budget Primitif de la Caisse pour 2015 et sollicitant une subvention de 40 000 € de la Ville pour 2015,

Vu la convention de financement du 15 juillet 2014,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte du Budget Primitif 2015 de la Caisse de Crédit Municipal,

de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 40 000 € au titre de 2015,

d'autoriser, à cet effet, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de financement du 15 juillet 2014.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Véronique MARCHET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35242-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

**FOYER PRINCET OZANAM
CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT
AVENANT 4**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention cadre de partenariat du 7 janvier 2013 signée avec le Foyer Princet Ozanam,

Vu les demandes de subventions présentées par l'association pour des actions qu'elle organise à destination des personnes qui fréquentent l'accueil de jour,

Considérant l'intérêt de ces actions pour nos concitoyens les plus défavorisés,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, séniors du mardi 17 février 2015,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer au Foyer Princet Ozanam au titre de 2015 :

- une subvention de 2 000 € pour l'action menée sur le jardin sauvage,
- une subvention de 3 000 € pour l'organisation d'un atelier multi-activités,
- une subvention de 2 000 € pour l'action sur les relations entre le maître et son chien,
- une subvention de 3 000 € pour l'action hygiène et santé,

d'autoriser, à cet effet, Monsieur le Maire à signer avec le Foyer Princet Ozanam un avenant n° 4 à la convention cadre de partenariat du 7 janvier 2013,

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Franck NOEL

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 12 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-37153-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

JARDIN ' COUP DE POUSSE '
CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DES ATELIERS INTERGÉNÉRATIONNELS DE JARDINAGE
POUR L'ANNÉE 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n° CM-2013 autorisant la signature de la convention de transmission du projet « Coup de Pousse » de la Jeune Chambre Economique de Reims, au profit de la Ville de Reims, assistée de son comité de pilotage seniors/intergénérationnels,

Vu sa délibération n° CM-2014-18 autorisant la signature de la Charte de fonctionnement des ateliers Coup de Pousse pour l'année 2014 entre les différents partenaires du projet et la Ville de Reims,

Considérant que pour l'année 2015, des écoles et des associations seniors de Reims ont souhaité renouveler ou participer aux ateliers intergénérationnels de jardinage Coup de Pousse,

Considérant la volonté de la Ville de maintenir et de développer cette action qui permet de lutter contre l'isolement des seniors et de créer des liens intergénérationnels avec des enfants autour d'un animateur dédié,

Considérant l'intérêt que les partenaires s'accordent sur les règles du « Vivre ensemble » dans le cadre d'une charte rappelant le rôle et les engagements de chacun sur le jardin intergénérationnel,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, seniors du mardi 17 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter la charte de fonctionnement des ateliers intergénérationnels de jardinage Coup de Pousse pour l'année 2015,

d'autoriser sa signature avec les écoles et associations partenaires du projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Kim DUNTZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35446-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

FONDS D'AIDE AUX JEUNES SUBVENTION 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2004-89 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général de la Marne des 13 et 14 janvier 2011 relatif à la Politique en faveur de l'enfant et de la famille et notamment la présentation du Fonds d'Aide aux Jeunes et de son Règlement Intérieur.

Considérant que le Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté s'inscrit dans le cadre de la politique de la Jeunesse que mène la ville,

Vu le Comité de pilotage et le bilan 2014 des actions du FAJ,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du jeudi 19 février 2015,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer au Conseil Général une subvention de 34 332 € pour financer le Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté, au titre de 2015.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Kim DUNTZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 12 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-37168-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 47

Contre : 11 Abstention : 0

NOUVELLE OFFRE DE LOISIRS POUR LES PETITES ET GRANDES VACANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le statut de la fonction publique territoriale,

Vu sa délibération n° CM 11-397 autorisant la reprise par la ville de la compétence « animation enfance loisirs » à compter du 1^{er} janvier 2012.

Vu sa délibération n° CM 2015-7 déterminant les tarifs 2015, des accueils collectifs de mineurs sans hébergement,

Vu sa délibération relative au Ludosport, n° CM 2014-39 du 17 février 2014,

Considérant que la Ville a souhaité proposer une nouvelle offre de service à destination des enfants et des familles sur les périodes de vacances scolaires,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités d'organisation et de gestion de ce nouveau dispositif,

Considérant qu'il convient d'en fixer les règles de fonctionnement,

Considérant la nécessité de faire évoluer les conditions générales régissant les modalités d'inscriptions aux activités de loisirs enfance jeunesse proposées par la Direction de la Jeunesse et de mettre en place un outil de régulation des relations avec les usagers,

Considérant qu'il convient d'en fixer les tarifs,

Considérant qu'il convient de valider le projet éducatif des temps libres correspondant,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du jeudi 19 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de valider le cadrage général de l'organisation et du fonctionnement de la nouvelle offre de loisirs à destination des enfants de 7 à 11 ans,

d'adopter les conditions générales figurant en annexe de la présente délibération,

d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les appels à projets à destination des associations sportives pour la mise en œuvre de pratiques physiques spécifiques,

de valider les tarifs correspondants, selon les tableaux ci-dessous, ainsi que les modalités de calcul du quotient,

Tarifs à la journée

QUOTIENT	Tarif à compter du 1 ^{er} avril 2015
Jusque 316	8,85 €
317 à 390	8,85 €
391 à 460	8,98 €
461 à 519	9,48 €
520 à 599	10,60 €
600 à 699	11,61 €
700 à 799	13,12 €
800 à 949	14,84 €
Supérieur à 950	16,35 €
ASE	8,68 €
Non Rémois	17,97 €
Enfant allergique	Tarif sur base du quotient – le coût de production du repas (4,96€)

Tarifs à la ½ journée

QUOTIENT	DEMI-JOURNEE
Jusque 316	3,90 €
317 à 390	3,90 €
391 à 460	4 €
461 à 519	4,20 €
520 à 599	4,80 €
600 à 699	5,30 €
700 à 799	6,00 €
800 à 949	6,90 €
Supérieur à 950	7,70 €
ASE	3,85 €
Non Rémois	8,50 €

Calcul du quotient

(Revenu imposable de l'année de référence /12) + Prestations familiales
 ----- = QF

Nombre de personnes au foyer *

Nombre de personnes au foyer* : Père + mère + 2 enfants = 4 personnes

Mère + 2 enfants = 3,5

de valider le projet éducatif correspondant, figurant en annexe,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les chartes d'engagements réciproques établies avec les Directeurs/trices d'écoles concernées,

de valider l'appellation du dispositif.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Kim DUNTZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en
Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35680-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

**LOISIRS TOUR - REIMS VITAL'ÉTÉ - LE MOULIN - FESTIV'ÉTÉ
DISPOSITIFS JEUNESSE 2015
MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE GESTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le statut de la fonction publique territoriale,

Vu sa délibération n° CM 2012-206 du 28 juin 2012 autorisant l'autorité élue à recruter des agents saisonniers non titulaires vacataires,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu ses délibérations n° CM 99-99 du 8 mars 1999, n° CM 06-367 du 26 juin 2006 et n° CM 07-106 du 29 mars 2007 fixant le taux des vacances horaires d'animation,

Vu sa délibération n° CM 07-116 du 29 mars 2007 autorisant l'autorité élue à signer avec le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne la convention Passeport Loisirs,

Vu sa délibération n° CM 07-459 autorisant l'autorité élue à signer avec la Mutualité Sociale Agricole, le contrat d'affiliation au dispositif « MSA LOISIRS »,

Vu ses délibérations N° CM 2014-155 du 7 juillet 2014 et N° CM 2014-253 du 20 octobre 2014 relatif à « Le Moulin »,

Considérant que la Ville s'est fixée comme priorité de donner au jeune la place qui lui revient dans la cité,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de gestion et d'organisation de l'édition 2015 des dispositifs municipaux : « Le Moulin », « Loisirs Tour », « Reims Vital Été » et « Festiv'été »,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du jeudi 19 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de mettre en place le « Loisirs Tour » en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles dans les quartiers rémois du 27 avril au 7 mai 2015 de 14 h à 17 h 30, du lundi au jeudi, afin de communiquer sur les dispositifs de loisirs estivaux : Reims Vital été, les Centres de loisirs, les séjours et autres projets développés par la Ville et ses partenaires,

d'organiser le dispositif Reims Vital'Été durant les vacances scolaires d'été à raison de 1500 places maximum du 6 juillet au 28 août,

de fixer le tarif de la carte Reims Vital'été à 48 € avec la carte de transports valable en juillet et août et à 42 € sans la carte de transport, pour les jeunes domiciliés ou scolarisés à Reims ou dont les parents

exercent une activité professionnelle à Reims,

de permettre aux familles concernées d'utiliser, comme moyen de paiement, les passeports loisirs de la Caisse d'Allocations Familiales ou les tickets loisirs de la Mutualité Sociale Agricole, pour une valeur maximale de :

pour la carte RVE + la carte de transport (48 €) :

- MSA : 40 € (soit 8 € à la charge des parents),
- CAF : 40,50 € (soit 7,50 € à la charge des parents),

pour la carte RVE sans la carte de transport (42 €) :

- MSA : 40 € (soit 2 € à la charge des parents),
- CAF : 40,50 € (soit 1,50 € à la charge des parents),

d'en réserver l'accès aux jeunes âgés de 12 à 17 ans, dans l'année civile de l'année en cours soit être né(e) entre le 01/01/1998 et le 31/12/2003,

d'approuver le projet pédagogique et le règlement intérieur des dispositifs annexés à la présente délibération,

d'organiser la manifestation « Festiv'été » du mercredi 26 au dimanche 30 août 2015 au Parc de Champagne et donc de fermer le Parc de champagne exceptionnellement au public le mardi 25 août et le lundi 31 août toute la journée ainsi que le samedi 29/08 de 10 h à 13 h 30,

de valider l'ouverture de la structure jeunes dénommée « LE MOULIN » aux jeunes de 11 à 17 ans durant les petites vacances scolaires,

de recruter des agents saisonniers – non titulaires vacataires, pour la gestion et l'animation du dispositif, dans les conditions prévues par la délibération fixant le taux des vacations horaires d'animation,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- avec les communes de l'agglomération, les conventions fixant les modalités d'accès des jeunes au dispositif en participant à hauteur de 279 € à l'achat de la carte,
- avec Transdev, une convention de partenariat relative aux déplacements des jeunes sur le réseau Citura du 1er juillet au 31 août 2015,
- avec le Crédit Agricole du Nord Est, une convention relative à la promotion du dispositif,
- avec le cinéma opéra, une convention de partenariat relative aux tarifs réduits proposés aux porteurs de la carte RVE.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

Pour le Maire de Reims,



Par délégation,

Kim DUNTZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35690-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

**REIMS VITAL'ÉTÉ - LE MOULIN
DISPOSITIF MSA ACTIVITÉS
CONTRAT D'AFFILIATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place, au profit des jeunes résidant à Reims et dans les communes de Reims Métropole ayant manifesté leur volonté d'y adhérer, un dispositif de loisirs durant les vacances scolaires,

Considérant qu'il convient de permettre l'accès aux dispositifs Reims Vital été et Le Moulin à l'ensemble des familles rémoises,

Considérant que la Mutualité Sociale Agricole a mis en place un dispositif consistant à distribuer à ses bénéficiaires, chaque année, sept titres « MSA Activités », d'une valeur totale de 67 € permettant aux familles d'accéder à coût réduit aux dispositifs de loisirs affiliés par contrat à « MSA Activités »,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du jeudi 19 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'affiliation au dispositif de la Mutualité Sociale Agricole Marne-Ardennes-Meuse « MSA Activités ».

Les recettes correspondantes seront imputées au budget Principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Kim DUNTZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35439-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

**CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ÉPREUVES COMBINÉES ET DE MARCHE EN SALLE
CONVENTION AVEC L'EFSSA
AVENANT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention signée avec l'Entente Family Stade de Reims Athlétisme le 30 décembre 2014,

Considérant que l'Entente Family Stade de Reims Athlétisme est le club support de l'organisation fédérale des championnats nationaux d'épreuves combinées et de marche en salle,

Considérant le souhait de la Ville d'accompagner cette manifestation,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du jeudi 19 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 30 décembre 2014.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Bernard LANDUREAU

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en
Préfecture le 12 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-37179-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

Mission mécénat

PROJETS 2015 CONVENTION DE MÉCÉNAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Considérant l'intérêt de la collectivité de développer le mécénat dans le cadre de différents projets d'intérêt général,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide sous forme de mécénat, dans le cadre :

- des manifestations estivales « Un été à Reims » et « Reims Vital Eté »,
- du festival de glisse FISE 2015,
- des commémorations du 7 mai à Reims,
- de la Semaine Bleue,
- du Jardin « Coup de Pousse »,
- de l'accueil des nouveaux retraités,
- de la conservation, de la valorisation et de la restauration de la Porte Mars,
- de la conservation, de la valorisation et de la restauration de la Fontaine Subé,
- de la conservation, de la valorisation et de la restauration de l'Eglise Saint Maurice,
- de la conservation, de la valorisation et de la restauration de la Basilique Saint Rémi,
- de la deuxième tranche de travaux réalisée au Fort de la Pompelle,
- de la conservation et de la restauration du Luchrone,
- de l'inauguration et de la programmation du nouveau lieu culturel, Le Cellier,
- des Journées Européennes du Patrimoine,
- de l'accueil du 31^{ème} congrès de l'Association des Planétariums de Langue Française, au Planétarium de Reims du 7 au 10 mai 2015,
- de la Welcome Week,
- du lancement du nouveau Bibliobus du réseau des Bibliothèques Municipales,
- des ateliers de la culture et du patrimoine,
- des Fêtes Johanniques,
- de l'équipement des sites accueillant des agents municipaux en défibrillateurs cardiaques,
- du Tournoi de dessins à la Maison Commune du Chemin Vert,
- de l'exposition Portraits du Chemin Vert à la Maison Commune du Chemin Vert.

à accepter les dons en nature, espèces et compétences effectués au titre de financements privés notamment du mécénat,

à signer les conventions afférentes et tous les documents nécessaires s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en
Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35108-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 57

Contre : 0 Abstention : 1

DÉNOMINATION LE CELLIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Considérant la relocalisation des activités auparavant installées à l'Ancien Collège des Jésuites,

Considérant le projet culturel de la Ville développé autour des anciens Celliers Jacquart,

Considérant la nécessité d'ouvrir de nouveaux espaces dédiés à la diffusion, mis à la disposition de compagnies professionnelles avec des salles de spectacle, de répétition et de formation, un espace d'exposition et des ateliers de médiation culturelles et patrimoniaux,

Considérant l'ouverture du nouveau lieu de diffusion culturelle rémoise, à compter du 4 avril 2015,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'identifier ce nouvel établissement ayant vocation à contribuer au rayonnement culturel du territoire,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 17 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de dénommer les anciens Celliers Jacquart « Le Cellier ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35524-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

BD-MANGA 2015 RÈGLEMENT DU CONCOURS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le concours BD/Manga organisé, en 2015, par la Ville en direction des jeunes et des scolaires,

Considérant l'intérêt culturel de cette opération,

Considérant qu'il convient de fixer les règles de ce concours BD-MANGA,

Considérant qu'il convient de déposer le règlement dudit concours auprès d'une étude d'huissiers de justice, chez Maître David VASSEUR, 4 rue Pluche à Reims,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 17 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter le règlement du concours BD/Manga 2015 qui sera déposé en l'étude de Maître David VASSEUR, 4 rue Pluche à Reims,

d'attribuer des lots de BD aux lauréats du concours ouvert aux écoliers de cycle III fréquentant les écoles élémentaires rémoises pendant le temps périscolaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-34751-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

**CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL
CHAMPAGNE MAILLOCHES ET DANSE 2015
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES FLÂNERIES MUSICALES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'initiative de la Ville de Reims d'organiser les rencontres « Champagne Mailloches et Danse 2015 » et la volonté de l'association « Les Flâneries musicales de Reims » de s'associer à cette manifestation qui associera des conservatoires de Champagne-Ardenne et des départements proches pour des séances de travail suivies de concerts/spectacles du jeudi 26 au samedi 28 mars 2015,

Considérant que ces rencontres permettront une mise en valeur des disciplines, un échange d'expérience et un enrichissement des savoirs,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, évènements culturels, festivals et animations de rue du mardi 17 février 2015,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association « les Flâneries Musicales de Reims » pour l'organisation de la manifestation « Champagne Mailloches et Danse 2015 » au Conservatoire à Rayonnement Régional.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-34833-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
DOTATION DE MATÉRIEL ADAPTÉ PAR L'UNADEV
CONVENTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les missions de la bibliothèque municipale que sont l'accès, pour tous, à la culture et à l'information,

Considérant l'intérêt de développer des actions en faveur des personnes handicapées, notamment des déficients visuels,

Considérant les missions de l'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV) et sa capacité à doter les bibliothèques et médiathèques en matériels adaptés,

Considérant l'intérêt, pour les déficients visuels d'accéder plus facilement à l'information, à la culture et à la formation par le biais de matériels adaptés,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 17 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de dotation de matériel adapté avec l'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV) pour l'équipement de la Bibliothèque Municipale.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35054-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

N'ont pas pris part au vote :

Le Manège : M. Frédéric BARDOUX, Mme Catherine COUTANT, M. Arnaud ROBINET
REMCA : M. Raphael BLANCHARD, M. Alban DOMINICY, M. Didier HOUDELET, M. Pascal LABELLE, M. Nicolas MARANDON, M. Franck NOEL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 55

Contre : 0 Abstention : 3

**REIMS SCÈNES D'EUROPE
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
AVENANTS AUX CONVENTIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n°CM-2014-42 du 17 février 2014, autorisant l'attribution de subventions à hauteur de 245 000 € aux différentes structures culturelles participant à "Reims Scènes d'Europe,

Considérant la manifestation «Reims, Scènes d'Europe» 2014 décalée en février 2015,

Considérant la demande de subventions des structures culturelles à la Ville pour la prise en charge d'une partie du coût de leurs spectacles et la demande de subvention de la Comédie au titre des dépenses de coordination artistique et de communication de la manifestation et des dépenses relatives à l'organisation du festival,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 17 février 2015,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer des subventions aux structures qui participent à la manifestation «Reims, Scènes d'Europe» selon le dispositif suivant :

la Comédie de Reims.....	308 200 €
l'association Nova Villa.....	11 000 €
le Manège de Reims.....	23 000 €
Césaré.....	11 000 €
Le Fonds Régional d'Art Contemporain Champagne-Ardenne (FRAC).....	7 500 €
Régie des Equipements Musiques et Cultures Actuelles (REMCA)	4 300 €

d'autoriser Monsieur le Maire à signer des avenants aux conventions avec les structures culturelles suivantes :

la Comédie de Reims,
l'association Nova Villa,
le Manège de Reims,
Césaré,
le FRAC.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35106-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

MUSÉES, PLANÉTIARIUM ET MAISON COMMUNE DU CHEMIN VERT RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 2 mars 2011 relative à la mise en œuvre de la loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public,

Vu le décret n° 95-589 du 6 mai 1995 relatif à l'application du décret du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions,

Vu l'arrêté n° V-DCU-06-1 du 10 mars 2006 portant règlement général du musée des Beaux-Arts,

Considérant la nécessité d'organiser les visites des musées municipaux en réglementant les conditions d'accès aux espaces d'accueil, aux collections permanentes et aux expositions temporaires,

Considérant la nécessité d'organiser les visites du planétarium en réglementant les conditions d'accès à la coupole, à la salle d'accueil et à la salle d'exposition,

Considérant la nécessité d'organiser l'accueil du public et des associations exerçant des activités au sein de la Maison Commune du Chemin Vert,

Vu l'avis du Comité Technique du 20 février 2015,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 17 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver le règlement intérieur de chacun des établissements culturels suivants :

Musée des Beaux-Arts,
Musée Saint-Remi,
Musée de la Pompelle,
Musée de la Reddition,
Planétarium,
Maison Commune du Chemin Vert.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-30580-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

MAISON DES SYNDICATS PARTICIPATION AUX CHARGES D'OCCUPATION DES LOCAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu ses délibérations du 9 novembre 1978, du 25 septembre 1980, du 25 mai 1998 et du 28 novembre 2002 autorisant la signature des conventions d'occupation des locaux et leurs avenants subséquents avec les différents syndicats hébergés à la Maison des Syndicats sise 15 boulevard de la Paix, à Reims,

Vu sa délibération n° CM-08-159 du 26 février 2008 autorisant la signature de conventions d'occupation de la Maison des Syndicats 15 boulevard de la Paix avec les syndicats CFDT, CFTC, CFE/CGC, CGT, FO, UNSA et FSU,

Vu les articles de ces conventions relatifs à la répartition des charges des parties privatives,

Considérant les actions d'intérêt local mises en œuvre par les syndicats,

Considérant que la Ville prend en charge 75 % des frais d'électricité et de nettoyage des parties privatives,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer les subventions suivantes aux différentes unions locales des organisations syndicales ci-après désignées :

Désignation des syndicats	Sigle	Subvention
Confédération Française Démocratique du Travail	CFDT	6 223 €
Confédération Française des Travailleurs d'Inspiration Chrétienne	CFTC	2 293 €
Confédération Française de l'Encadrement / Confédération Générale des Cadres	CFE/CGC	1 767 €
Confédération Générale du Travail	CGT	12 314 €
Force Ouvrière	FO	4 531 €
Union Nationale des Syndicats Autonomes	UNSA	1 615 €
Fédération Syndicale Unitaire	FSU	2 472 €
Total		31 215 €

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Elizabeth VASSEUR

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en
Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35401-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

**PRIX GAUBY LAGAUCHE
PRIX SPÉCIAL VILLE DE REIMS
CONVENTION DE PARTENARIAT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Champagne-Ardenne (CESER), sollicitant la poursuite en 2015 du partenariat et de la participation financière instaurée avec la Ville de Reims dans le cadre du prix Gauby-Lagauche depuis 2000,

Considérant le prix principal dont le but est de récompenser chaque année plusieurs actions qui visent à maintenir ou à améliorer les conditions de vie en milieu rural d'une valeur de 15 000 € financé par le Conseil Régional de Champagne-Ardenne,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'affirmer sa solidarité envers le monde rural en maintenant son prix spécial,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 18 février 2015,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Champagne-Ardenne (CESER),

d'attribuer un prix spécial d'un montant de 4000 € destiné à soutenir une action favorisant une activité de proximité en milieu rural, déposée au titre du prix Gauby-Lagauche.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget Principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



Le Maire de Reims

Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35099-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

FISAC TRAMWAY VERSEMENT DE SUBVENTION 9

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n° CM-11-279 du 26 septembre 2011 portant sur la mise en place du dispositif FISAC Tramway,

Vu la convention signée dans ce cadre avec l'Etat notifiée le 24 octobre 2011,

Vu sa délibération n° CM-2014-166 du 7 juillet 2014 portant sur l'élargissement du périmètre d'éligibilité des professionnels à 200 mètres de part et d'autre du tracé du tramway,

Vu sa délibération n° CM-2014-218 du 29 septembre 2014 portant sur la prorogation de 12 mois de la convention citée ci-dessus,

Considérant la réunion du comité de pilotage du 15 décembre 2014, au cours de laquelle une subvention a été proposée pour une entreprise située aux abords du tramway réalisant des investissements,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 18 février 2015,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser le versement de la subvention suivante à l'entreprise :

Diapason, 6 galerie d'Erlon à Reims : 6 814,80 € (façade, économies d'énergie et sécurisation).

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



Le Maire de Reims

Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 12 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-37190-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

**GROUPE FOLKLORIQUE CHAMPENOIS LES JOLIVETTES
CONVENTION-CADRE 2015
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2015**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'Association Groupe Folklorique Champenois « Les Jolivettes » organise différentes manifestations d'animations ouvertes à tous publics,

Considérant l'intérêt pour la Ville de soutenir l'action de ladite association,

Considérant la demande de subvention de fonctionnement formulée par l'Association Groupe Folklorique Champenois « Les Jolivettes »,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention-Cadre 2015 avec l'Association Groupe Folklorique Champenois « Les Jolivettes »,

d'attribuer à l'Association Groupe Folklorique Champenois « Les Jolivettes » une subvention de fonctionnement 2015 d'un montant de 137 880 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35044-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

ETAT DES EMPLOIS MODIFICATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 et notamment les 1° et 2° relatifs au recrutement d'agents non titulaires,

Vu la circulaire interministérielle du 23 mars 1996 fixant l'état des emplois, à compter du 1^{er} janvier 1996, modifiée,

Vu sa délibération n° CM-2012-206 du 28 juin 2012 fixant les conditions de rémunération des agents non titulaires,

Vu le budget,

Vu l'avis du Comité Technique du 20 février 2015,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de créer et de supprimer les emplois de la collectivité,

Considérant d'une part les nécessités d'organisation des services et d'autre part l'évolution des carrières des agents,

Considérant l'évolution du cadre légal et réglementaire pour ce qui concerne notamment les recrutements d'agents non titulaires sur le fondement des 1° et 2° de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de modifier l'état des emplois par la création et la suppression de grades et d'emplois, comme suit :

- redéployer, à la mission événements, un poste du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Ce poste sera occupé par un agent contractuel qui sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 755 et qui bénéficiera d'un régime indemnitaire correspondant à celui d'un directeur adjoint,

- transformer, à la direction de la voirie, de la circulation et de l'éclairage, un poste d'agent de maîtrise et un poste vacant de rédacteur territorial en postes de technicien territorial à la suite de la nomination de deux agents lauréats du concours,

- transformer, un poste d'adjoint technique en poste d'adjoint administratif en vue de mettre en

adéquation le grade du poste avec le grade détenu par son occupant,

- rémunérer l'occupant de l'emploi de coordonnateur santé sur la base de l'indice majoré 746 pour tenir compte de son évolution de carrière.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Vincent VERSTRAETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en
Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-34325-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

**DOSSIER UNIQUE FAMILLE
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
AGENTS DES DIRECTIONS DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA RELATION AUX
CITOYENS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 61 à 63, 87, 88 et 111,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le budget,

Vu le projet de convention de mise à disposition élaboré à cet effet,

Vu le projet de Dossier Unique Famille piloté par la direction de l'Éducation de la Ville et qui implique une mutualisation progressive des moyens déployés par la Ville et la Caisse des Ecoles pour procéder aux inscriptions scolaires, périscolaires, en restauration scolaire et extrascolaires dans un second temps,

Considérant qu'il convient de mettre progressivement à disposition de la Caisse des Ecoles des agents de la Ville, et plus particulièrement des agents des Directions de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Relation aux Citoyens, à temps non complet,

Considérant que l'organe délibérant de la Ville doit être préalablement informé de la mise à disposition envisagée entre la Ville et la Caisse des Ecoles,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des agents municipaux des Directions de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Relation aux Citoyens auprès de la Caisse des Ecoles, à temps non complet,

de ne pas demander le remboursement des rémunérations versées aux agents.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Vincent VERSTRAETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35237A-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

**FILIÈRE DE LA POLICE MUNICIPALE
RÉGIME INDEMNITAIRE
CADRE D'EMPLOIS DES CHEFS DE SERVICE, DES CHEFS ET DES AGENTS
PROJET SÉCURITÉ 2015-2020
MODIFICATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87 et 88,

Vu le décret n° 97-702 du 31 mai 1997 modifié relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n° 2000-45 du 20 janvier 2000 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale notamment son article 2,

Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu sa délibération CM n°09-62 du 30 mars 2009 portant modification du régime indemnitaire des fonctionnaires de la Ville de Reims, et notamment de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu sa délibération CM n°2013-181 du 17 juin 2013 portant modification du régime indemnitaire des fonctionnaires de la Ville de Reims, et notamment de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale afin de prendre en compte les spécificités des missions dévolues aux agents de la brigade de tranquillité nocturne,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables aux fonctionnaires de la Ville de Reims,

Considérant qu'il convient de valoriser les nouvelles sujétions des équipes de police municipale par la modification de l'indemnité d'administration et de technicité perçue par les agents relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale et du cadre d'emplois des agents de police municipale affectés à la brigade de jour ainsi qu'à la brigade de tranquillité nocturne,

Vu le budget,

Vu l'avis du Comité Technique,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de fixer les taux applicables aux bénéficiaires,

de modifier, à compter du 1^{er} juillet 2015, le régime indemnitaire des agents relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale et du cadre d'emplois des agents de police municipale de la Ville de Reims en ce qui concerne l'indemnité d'administration et de technicité comme suit :

GRADE	CAT	FONCTION	COEFFICIENT IAT	
			JOUR	NUIT
Chef service police municipale principal 2ème cl <=IB 380	B	Encadrement	2,80	4,00
Chef service police municipale <=IB 380	B	Encadrement	3,50	5,00
Chef de police municipale	C	Encadrement	5,20	8,00
Brigadier-chef principal	C	Encadrement	5,20	8,00
Brigadier-chef principal	C	Execution	3,20	6,50
Brigadier	C	Execution	3,30	6,60
Gardien	C	Execution	3,00	6,50

de fixer les modalités d'attribution comme suit :

l'indemnité d'administration et de technicité pourra être attribuée aux fonctionnaires,

l'indemnité d'administration et de technicité sera versée mensuellement. Les taux individuels applicables aux agents bénéficiaires sont fixés par arrêté municipal dans les limites prévues par les décrets ci-dessus référencés,

le montant de cette prime est modulé en fonction de la durée hebdomadaire du travail pour les agents à temps partiel,

les congés annuels et le congé bonifié, les congés maladie, le congé pour accident de service et les congés de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant n'engendrent aucune modulation du régime indemnitaire attribué .

les différents montants, coefficients et taux subiront les évolutions liées à la législation et à la réglementation.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Vincent VERSTRAETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35528-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

**RÉGIME INDEMNITAIRE
INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES
COMPLÉMENT
PROJET SÉCURITÉ 2015 - 2020
ENCADREMENT DES MANIFESTATIONS ET ÉVÈNEMENTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88 et 136,

Vu la loi n°96-1093 du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire, et notamment son article 68,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2000-45 du 20 janvier 2000 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale et notamment son article 2,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 fixant pour le personnel civil de l'Etat le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu la délibération n°2013-323 du 14 octobre 2013 modifiant le régime indemnitaire du personnel municipal prenant en compte l'IHTS,

Considérant que les agents titulaires, stagiaires et non titulaires de catégorie B peuvent être appelés, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires, dans la limite de la durée légale de travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail,

Vu le budget,

Vu l'avis du Comité Technique du 20 février 2015,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de compléter la délibération n° CM-2013-323 du 14 octobre 2013 attribuant des indemnités horaires pour travaux supplémentaires à certains agents de catégorie C afin d'autoriser, sous certaines conditions, le versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires à certains agents de catégorie B,

de limiter la possibilité d'attribuer des indemnités horaires pour travaux supplémentaires :

- aux cadres apportant leur expertise dans la préparation, la conduite, l'accompagnement et l'encadrement des équipes qui participent à des événements et manifestations, programmés ou imprévisibles, exigeant des dispositions particulières sur le domaine public en raison de leur envergure et impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires sur demande de leur supérieur hiérarchique,
- aux chefs de service de police municipale assurant des missions de commandement impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires sur demande de leur supérieur hiérarchique,

d'instituer, dans les conditions définies ci-dessus, sans remettre en cause le principe réglementaire du repos compensateur, le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires en faveur des agents stagiaires, titulaires et non titulaires de catégorie B répondant aux conditions réglementaires d'octroi et relevant des cadres d'emplois des :

- Techniciens territoriaux,
- Rédacteurs territoriaux,
- Chefs de service de police municipale,

de subordonner la rémunération de ces travaux supplémentaires à la mise en place de moyens de contrôle dans chaque direction (moyen de contrôle automatisé ou décompte déclaratif), et à la transmission d'un état déclaratif mensuel validé par les directeurs concernés. Le paiement de ces heures supplémentaires sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Vincent VERSTRAETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35515-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

**ELECTIONS DÉPARTEMENTALES 2015
OPÉRATIONS DE MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ÉLECTORALE
RÉMUNÉRATIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget,

Vu la convention de financement pour l'envoi de la propagande électorale des élections départementales du 22 et 29 mars 2015 passée avec l'Etat,

Considérant qu'il convient de procéder à la rémunération des personnes participant aux mises sous plis et au paiement des frais divers,

Considérant la participation financière de l'Etat pour l'organisation matérielle de ces élections,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la rémunération de l'ensemble des personnels organisant et participant à la mise sous pli de la propagande électorale et des bulletins de vote nécessaires au bon déroulement des élections départementales 2015,

L'autorité territoriale pourra, en tant que de besoin, faire appel à des collaborateurs occasionnels afin de compléter les effectifs et d'assurer le bon déroulé de ces opérations.

La rémunération des agents se fera :

- sur la base de forfaits pour les agents assurant l'encadrement,
- sur la base d'un tarif unitaire par enveloppe pour les agents assurant la mise sous pli.

L'autorité territoriale fixera le montant des forfaits et le tarif unitaire de l'enveloppe par arrêté municipal et procédera aux attributions individuelles en fonction des missions et du travail effectué par chacun, dans le cadre des opérations de mise sous pli.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Vincent VERSTRAETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35399-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT COMMUNICATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation,

Vu les arrêtés préfectoraux, joints en annexes :

Numéros	Sociétés
2014-MD-125-IC du 24/12/2014	Société OIL France
2015-APC-1-IC du 14/01/2015	Communauté d'Agglomération de Reims - TRIVALFER

Considérant qu'il convient de communiquer ces arrêtés au Conseil municipal,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, citoyenneté du lundi 16 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte de la communication de:

- l'arrêté préfectoral de mise en demeure adressé à l'entreprise OIL France pour ses installations sises 114 avenue Nationale – La Neuville à Reims.

L'entreprise reçoit une mise en demeure de respecter les prescriptions du Code de l'Environnement prescrivant la remise en état du site après cessation d'activité.

Ainsi, l'entreprise est mise en demeure, sous 6 mois, d'évacuer ses cuves de stockage de liquides inflammables, de réaliser les travaux de dépollution des sols, de remblayer les zones excavées, de protéger les ouvrages piézométriques et de vérifier la compatibilité des pollutions résiduelles avec l'usage envisagé.

- l'arrêté préfectoral complémentaire adressé à Reims Métropole pour son site de TRIVALFER sis rue du Val Clair, Z.I. La Pompelle, à Reims.

L'arrêté préfectoral complémentaire acte les nouvelles quantités de déchets (15 000 tonnes par an) et de mâchefers (23 000 tonnes par an) autorisées à l'exploitation sur le site de TRIVALFER ainsi que le nouveau mode de calcul des garanties financières aboutissant à un montant de celles-ci inférieur à 75 000 €, seuil en-dessous duquel ces garanties ne sont pas obligatoires.

de demander aux services préfectoraux de s'assurer de la mise en place dans ces installations classées, notamment à l'égard des populations des zones d'habitations avoisinantes, de toutes les mesures de vigilances adéquates face aux risques potentiels de quelque nature qu'ils soient.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Xavier ALBERTINI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en
Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35326-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANCY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy,

Considérant l'intérêt pour la Ville de soutenir l'action pédagogique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy qui produit à son initiative un travail d'étudiants en architecture sur quelques sites en projet de la Ville de Reims,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 18 février 2015,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy,

de lui octroyer une subvention de 6 000 € pour cette action.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget Principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-34306-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

N'ont pas pris part au vote :

Mme Nathalie MIRAVETE, M. Roger PARIS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Catherine VAUTRIN

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 51

Contre : 0 Abstention : 0

C3C pôle développement économique, urbain et
culturel

**AGENCE D'URBANISME, DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROSPECTIVE DE LA RÉGION DE
REIMS
CONVENTION-CADRE 2015**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention cadre 2015 avec l'Agence d'Urbanisme, de Développement et de Prospective de la Région de Reims,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 18 février 2015,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre pour l'année 2015 avec l'Agence d'Urbanisme, de Développement et de Prospective de la Région de Reims,

de lui attribuer à une subvention de 10 000 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35275-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DÉPÔT DES AGENDAS D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite loi handicap,

Vu la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu le décret n°2014-1326 du 05 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,

Vu le décret n°2014-1327 du 05 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,

Considérant l'obligation de mise en accessibilité des établissements communaux recevant du public,

Considérant la nécessité d'obtenir au préalable la validation de la programmation de ces travaux par le biais d'Agendas d'Accessibilité Programmée conformément au décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, citoyenneté du lundi 16 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à déposer en Préfecture les Agendas d'Accessibilité Programmée pour les établissements recevant du public de la Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Jean-Claude CLADEL

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35221-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

DROIT DE PLACE DES CARAVANES MODIFICATION DES TARIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération tarifaire du Conseil Municipal n° CM-2014-288 du 17 décembre 2014,

Considérant l'opportunité de modifier les tarifs des caravanes d'habitation non plus en fonction des dimensions de celles-ci mais en fonction du nombre de caravanes par famille,

Vu l'accord des représentants des forains lors de la réunion du 12 janvier 2015,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de modifier les tarifs appliqués aux caravanes pour la foire de Noël et des Rois, de la foire de Pâques ainsi que la fête foraine du 14 juillet, fixés par délibération CM 2014-288 du 17 décembre 2014, comme suit :

FOIRE DE NOËL ET DES ROIS	Tarif pour 6 semaines	Tarif pour toute semaine supplémentaire
caravane principale	210,00 €	35,00 €
caravane secondaire	60,00 €	10,00 €
caravane des forains sans activité sur le champ de foire	360,00 €	60,00 €

FOIRE DE PÂQUES	Tarif pour 5 semaines	Tarif pour toute semaine supplémentaire
caravane principale	175,00 €	35,00 €
caravane secondaire	50,00 €	10,00 €
caravane des forains sans activité sur le champ de foire	300,00 €	60,00 €

FETE FORAINE DU 14 JUILLET	Tarif pour 1 semaine	Tarif pour toute semaine supplémentaire
----------------------------	----------------------	---

caravane principale	35,00 €	35,00 €
caravane secondaire	10,00 €	10,00 €
caravane des forains sans activité sur le champ de foire	60,00 €	60,00 €

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Xavier ALBERTINI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35116-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

ECHANGE FONCIER AVEC LA SCI MALEX RUE MODESTE GOULET À REIMS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier du 19 février 2014 par lequel la SCI MALEX fait part de son intention de céder à la Ville une bande de terrain longeant sa parcelle rue Modeste Goulet et d'acquérir à la Ville la parcelle cadastrée section ZH n°78 jouxtant une partie de son terrain,

Vu l'avis de France Domaine n°2014-454V0171 du 28 février 2014 fixant à 30 €/m² la valeur vénale de la parcelle cadastrée section ZH n°102 (devenue ZH n°110) sise à Reims rue Modeste Goulet appartenant à la SCI MALEX et le courrier de France Domaine du 26 mai 2014 portant à 2 ans la validité du présent avis,

Vu l'avis de France Domaine n°2014-454V0600 du 8 septembre 2014 fixant à 9 100 € la valeur vénale de la parcelle cadastrée section ZH n°78 pour 396 m² sise à Reims lieudit « Les Clauzets » appartenant à la Ville et relevant de son patrimoine privé,

Vu la proposition d'échange foncier avec soulte proposée par la Ville le 7 janvier 2015 à la SCI MALEX qui l'a acceptée le 8 janvier 2015,

Considérant que l'acquisition de la parcelle appartenant à la SCI MALEX doit permettre de redresser le dangereux virage de la rue Modeste Goulet et que, d'autre part, la Ville n'a pas d'intérêt à conserver la parcelle lui appartenant correspondant à un reliquat issu de l'aménagement du boulevard des Tondeurs ; que pour ce faire, il est proposé de réaliser un échange foncier entre la Ville et la SCI MALEX avec soulte au profit de la collectivité compte tenu du différentiel de surface et de valeur des terrains concernés,

Considérant que rien ne s'oppose à la réalisation du présent échange foncier étant précisé que la cession de la parcelle appartenant à la collectivité ne s'inscrivant pas dans une démarche économique d'aménagement mais dans le cadre de la gestion courante du patrimoine, celle-ci n'est pas soumise à TVA,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 18 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la réalisation de l'échange foncier se décomposant comme suit :

- l'acquisition par la Ville à la SCI MALEX ou à toute autre personne physique ou morale s'y substituant de la parcelle cadastrée section ZH n°110 (ex ZH n°102) pour environ 17 m², sise à Reims rue Modeste Goulet,
- la cession par la Ville à la SCI MALEX de la parcelle cadastrée section ZH n°78 pour environ 396 m², sise à Reims, lieudit « Les Clauzets »,

- moyennant, au vu de la valeur des terrains estimés par les services fiscaux, le versement d'une soulte s'élevant à 8 590 € par la SCI MALEX à la Ville.

d'autoriser la signature de tout acte et document se rapportant au présent échange foncier.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget budget principal.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-34936-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

ACQUISITION À LA SA D'HLM LE FOYER RÉMOIS DE DEUX PARCELLES EN NATURE DE TROTTOIRS JOUXTANT LA RUE LANSON À REIMS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de France Domaine n° 2014-454V0721 du 6 octobre 2014 estimant à 32 €/m² la valeur vénale des bandes de terrain en nature de trottoirs longeant la rue Lanson et appartenant à la SA d'HLM le Foyer Rémois,

Vu le courrier reçu le 10 décembre 2014 par lequel le Foyer Rémois fait part de son accord pour céder à la Ville les parcelles en nature de trottoirs cadastrées section CH n^{os} 880 et 890 représentant 642 m² au prix proposé par la collectivité de 25 €/m², ce qui représente la somme de 16 050 € majoré des frais de notaire à la charge de l'acquéreur,

Considérant qu'il y a lieu d'acquérir les parcelles susvisées en vue de leur incorporation dans le domaine public routier communal,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 18 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser l'acquisition par la Ville au prix de 25 €/m² à la SA HLM le Foyer Rémois les parcelles en nature de trottoirs cadastrées section CH n^{os} 880 et 890 représentant environ 642 m² sises à Reims rue Lanson, soit un prix d'achat de 16 050 €, majoré des frais de notaire à la charge de l'acquéreur, soit un total de 18 500 €,

d'autoriser la signature de tout acte et document se rapportant à la présente acquisition.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 12 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-37197-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

ACQUISITION À L'OPH REIMS HABITAT DE DEUX EMPRISES EN NATURE DE VOIRIE QUARTIER ORGEVAL - ÎLOT POINCARÉ - ANRU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention du 19 novembre 2010 signée notamment avec l'OPH Reims Habitat, relative au renouvellement urbain des quartiers, indiquant les conditions de reprise de voiries par la Ville,

Vu l'avis de France Domaine n°2014-454V0855 du 8 décembre 2014,

Vu le courrier du 18 décembre 2014 de l'OPH Reims Habitat sollicitant, dans le cadre des opérations de renouvellement urbain du quartier Orgeval et suite à l'achèvement de l'opération de reconstruction de l'îlot Raymond Poincaré, la reprise des voiries Danièle Casanova et Louise Labé, aménagées par la collectivité, à titre gracieux,

Considérant qu'il convient de procéder à la régularisation foncière de cette acquisition devant intervenir, à titre gracieux, avec l'OPH Reims Habitat dans le secteur de l'îlot Poincaré du quartier Orgeval,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 18 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser l'acquisition par la Ville à l'OPH Reims Habitat, des emprises de deux voiries dénommées Danièle Casanova et Louise Labé, en cours de division, à prélever sur la parcelle cadastrée section AE n°301 pour environ 2 253 m², à titre gratuit,

d'autoriser la signature de tout acte se rapportant à la présente acquisition,

de supporter les frais de géomètre et de notaire afférents en qualité d'acquéreur, soit 4 200 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



Le Maire de Reims

Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 12 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-37211-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

CONVENTIONS DE GROUPEMENTS DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 8 qui définit la constitution des groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Considérant que cet article impose au préalable la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant l'intérêt de lancer des consultations communes entre la Ville et Reims Métropole afin de conclure, dans les meilleures conditions financières possibles, les marchés suivants :

- Travaux topographiques,
- Agence de Communication,
- Prestations de maintien en condition opérationnelle du parc informatique.

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec Reims Métropole pour le marché suivant :

- agence de Communication,

de désigner la Ville de Reims comme coordonnateur de ce groupement de commandes,

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec Reims Métropole pour les marchés suivants :

- Travaux topographiques,
- Prestations de maintien en condition opérationnelle du parc informatique,

de désigner Reims Métropole comme coordonnateur de ce groupement de commandes,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes,

La commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Elizabeth VASSEUR

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-34471-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

C3C pôle services urbains

CONVENTIONS DE GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 8 qui définit la constitution des groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Considérant que cet article impose, au préalable, la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant l'intérêt de lancer une consultation commune entre la Ville et plusieurs opérateurs économiques tels qu'ils apparaissent, ci-après, afin de conclure un marché d'achat d'électricité et des services associés,

Considérant l'intérêt de lancer une consultation commune entre la Ville et Reims Métropole, afin de conclure des marchés de prestations de Sécurité et Protection de la Santé et de Contrôle Technique,

Considérant l'intérêt de lancer une consultation commune entre la Ville et Reims Métropole, pour procéder à divers travaux d'aménagement de voirie tels que détaillés ci-après,

Vu les projets de convention de groupement de commandes rédigés à cet effet,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 18 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de groupement de commandes avec Reims Métropole, la R.E.M.S., l'Association des Maisons de Quartier, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles, les communes de Bétheny, Bezannes, Champigny, Cormontreuil, Prunay, Sillery, Taissy et Tinquieux, afin de conclure un marché d'achat d'électricité et de services associés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de groupement de commandes avec Reims Métropole pour conclure des marchés de prestation pour la réalisation des missions de Sécurité et Protection de la Santé et de Contrôle Technique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de groupement de commandes avec Reims Métropole pour conclure des marchés relatifs aux projets de travaux suivants :
 - réaménagement de la place Simone de Beauvoir,
 - aménagement de la seconde phase du secteur entrée sud,
 - création d'un mail piéton entre l'avenue de Laon et la rue Raymond Poincaré dans le quartier Orgeval à Reims.
- de désigner la Ville comme coordonnateur de ces groupements,

- que la commission d'appels d'offres compétente pour ces différents groupements de commandes sera celle du coordonnateur,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Elizabeth VASSEUR

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-34998-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

DISPOSITIF D'ASSURANCES CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

Considérant que la Ville de Reims, Reims Métropole, le CCAS de Reims, le CCAS de Cormontreuil, le CCAS de Sillery, l'EPCC ESAD, les communes de Cormontreuil, Taissy, Sillery, Prunay, Cernay-Lès-Reims et Champigny doivent remettre en concurrence leur dispositif d'assurances à l'échéance du 1^{er} janvier 2016,

Considérant qu'une procédure de marché public unique doit permettre de réaliser des économies d'échelle et d'obtenir les meilleures garanties du marché des assurances,

Considérant l'opportunité de constituer un groupement de commandes afin de passer un appel d'offres visant à la souscription des marchés d'assurances qui formeront le dispositif d'assurances dont chaque membre du groupement a besoin,

Considérant que chaque membre du groupement s'assurera de la bonne exécution des prestations d'assurances et de leur paiement en ce qui le concerne,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec Reims Métropole, le CCAS de Reims, le CCAS de Cormontreuil, le CCAS de Sillery, l'EPCC ESAD, les communes de Cormontreuil, Taissy, Sillery, Prunay, Cernay-Lès-Reims et Champigny en vue de la passation des marchés publics qui formeront le dispositif d'assurances de chacun des membres du groupement,

de désigner Reims Métropole, coordonnateur du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Elizabeth VASSEUR

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35454-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

C3C pôle services urbains

**PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE CHALEUR QUARTIERS CROIX ROUGE ET
MURIGNY I
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
SAISON 2013-2014
RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et son article L. 1411-3, qui précise que les rapports annuels comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du service public doivent être inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante,

Vu la convention de délégation du service public pour la production, le transport et la distribution de chaleur sur les quartiers Croix Rouge et Murigny signée le 23 septembre 2002 avec le groupement Soccram/Arrizoli Bernard et Perre/Sorremco ayant pour mandataire la Société Soccram,

Vu le rapport annuel présenté par la Société Soccram pour la saison de chauffe 2013/2014,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, citoyenneté du lundi 16 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte de la communication du rapport annuel relatif à la saison de chauffe 2013/2014 de la Délégation de Service Public pour la production, le transport et la distribution de chaleur quartiers Croix-Rouge et Murigny 1, annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Elizabeth VASSEUR

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35224-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

**PARC DES EXPOSITIONS
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1411-3,

Vu la convention d'affermage du Parc des Expositions en date du 4 janvier 2011 et son avenant subséquent,

Vu le rapport d'activités 2013 présenté par la SAEM REIMS EVENEMENTS en sa qualité de délégataire,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 18 février 2015,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte :

du rapport annuel d'activité de la délégation de service public du Parc des Expositions au titre de l'exercice 2013.

de la réforme des biens de retour mentionnés au paragraphe E du titre 2 du rapport annuel d'activité 2013.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35413-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

N'ont pas pris part au vote :

M. David CHATILLON

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 57

Contre : 0 Abstention : 0

**CENTRE DES CONGRÈS
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1411-3,

Vu la convention d'affermage du Centre des Congrès en date du 22 février 1994 et ses avenants subséquents conclus avec la SAEM Reims Evènements,

Vu le rapport d'activité 2013 présenté par la SAEM Reims Evènements en sa qualité de délégataire,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 18 février 2015,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines et administration générale du vendredi 20 février 2015,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte du rapport annuel d'activité de la délégation de service public du Centre des Congrès au titre de l'exercice 2013.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35325-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 56
Représenté(s) : 2
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2015

Le lundi 9 mars 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 3 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRE, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Nathalie MALMBERG, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Thérèse SIMONET, Mme Marie THOMAS, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

Étaient représenté-e-s :

M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Virginie COËZ a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT

Étaient excusé-e-s :

M. Lissan AFILAL

Secrétaire : David CHATILLON

Vice Secrétaire : Alexandre TUNC

Votes :

Pour : 58

Contre : 0 Abstention : 0

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À L'EXÉCUTIF COMPTE RENDU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu sa délibération n° CM 2014-85 du 17 avril 2014,

Considérant que Monsieur le Maire doit rendre compte auprès du Conseil municipal des décisions prises en vertu des délégations accordées par le Conseil municipal,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte du compte rendu relatif à l'exercice des délégations.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 11 mars 2015 et de la réception en
Préfecture le 11 mars 2015.

Identifiant : 051-215104217-20150309-35362-DE-1-1